

Québec, le 8 décembre 2017

Objet : Demande d'accès aux documents adressée au MEES
Notre dossier : 16310/17-189

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 10 octobre 2017, visant à obtenir la soumission et le sommaire des projets réalisés dans le cadre du contrat octroyé à l'appel d'offres #AO-255895-AP. Le 28 novembre dernier, nous avons reçu les observations du tiers, Hitachi Systems Security inc., concernant l'accessibilité des renseignements qu'il nous a fournis et qui sont contenus dans les documents faisant l'objet de votre demande.

Tout d'abord, vous trouverez ci-joint le document du Ministère, soit le sommaire des projets réalisés dans le cadre dudit contrat.

Toutefois, en ce qui concerne la soumission et les documents l'accompagnant, nous adhérons aux observations du tiers et nous considérons que ces renseignements sont de nature confidentielle et sont traités habituellement de façon confidentielle par ce dernier, nous ne pouvons donc vous transmettre ces documents conformément aux articles 14 et 23 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). De plus, la divulgation de ces renseignements entraînerait un des effets prévus à l'article 24 de la Loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC

p. j.

SUIVI DES DEMANDES
CONTRAT ABOVE SÉCURITÉ 350021526

DATE DE FACTURATION	RECURRENT	À LA DEMANDE	MONTANT FACTURÉ
ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015			
2014-04-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat		244,65 \$
2014-05-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Mandat 1 – Formulaire DC 22 avril – Dépôt 8 mai	293,58 \$
2014-06-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Mandat 2 – Formulaire SGAI 22 avril – Dépôt 13 mai	6 263,04 \$
2014-07-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Mandat 3 – IDSPOS – 7 mai dépôt	11 743,20 \$
2014-08-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat		11 058,18 \$
2014-09-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat		2 837,94 \$
2014-10-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Test sur le formulaire Fréon	5 088,72 \$
2014-11-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Test d'intrusion PSISR	3 620,82 \$
2014-12-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Extranet PHP	3 914,40 \$
2015-01-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat		1 467,90 \$
2015-02-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat		1 467,90 \$
2015-03-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat	Tests d'intrusion	3 474,03 \$
ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016			
2015-04-01	Télésurveillance / Rapport WAF / Gestion de mandat	Évaluation de la vulnérabilité externe	4 990,86 \$
2015-05-01	Rapport de surveillance / gestion du mandat		1 467,90 \$
2015-06-01	Gestion de mandat	Demande d'intervention - Projet WAF	3 963,33 \$
2015-07-01	Gestion de mandat	Demande d'intervention - Projet WAF	1 810,41 \$
2015-08-01	Gestion de mandat	Demande d'intervention - Projet WAF	2 152,92 \$
2015-09-01	<i>Pas de facturation</i>		
2015-10-01	Gestion de mandat	Demande d'intervention - Test d'intrusion Frais d'implantation de surveillance de réseau - Déploiement	4 207,92 \$
2015-11-01	Gestion de mandat	Test d'intrusion - Demande 12, 14 et 15 (SEAA)	3 620,82 \$
2015-12-01	Gestion de mandat	Demande d'intervention - Projet WAF Test d'intrusion - Demande 12 et 14 (SEAA)	2 250,78 \$
2016-01-01	Gestion de mandat	Test d'intrusion - Demande 13 (PPS)	9 688,14 \$
2016-02-01	Gestion de mandat	Demande 16 - École active	1 467,90 \$
2016-03-01	Gestion de mandat	Demande 17 - Dexero FD Demande d'intervention - Projet WAF	4 207,98 \$

SUIVI DES DEMANDES
CONTRAT ABOVE SÉCURITÉ 350021526

DATE DE FACTURATION	RECURRENT	À LA DEMANDE	MONTANT FACTURÉ
ANNÉE FINANCIÈRE 2016-2017			
2016-04-01	Gestion de mandat	Demande d'intervention - Projet WAF ph. 1 Demande d'intervention - Projet WAF ph. 2 Test d'intrusion - Demande 13 (SEAA)	16 929,78 \$
2016-05-01	Gestion de mandat / Rapport WAF	Test d'intrusion - Demande 13 (SEAA) Demande 18 - Livre Ouverts	8 318,00 \$
2016-06-01	Rapport WAF	Demande 19 - Validation sécurité Dexero	9 590,08 \$
2016-07-01	Télésurveillance / Rapport WAF / Gestion de mandat	Demande 20 - Validation de sécurité	10 687,92 \$
2016-08-01	Gestion de mandat / Rapport WAF	Demande 21 et 22 - Validation de sécurité	9 688,04 \$
2016-09-01	Télésurveillance / Rapport WAF / Gestion de mandat	Demande 23 - Vérification injection SQL Demande 24 - Vérification des correctifs	10 317,94 \$
2016-10-01	Télésurveillance / Rapport WAF / Gestion de mandat		5 207,86 \$
2016-11-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Information Security Consultant	8 357,86 \$
2016-12-01	Télésurveillance / Rapport WAF		5 110,00 \$
2017-01-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Information Security Consultant	5 158,93 \$
2017-02-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Consultant en sécurité de l'information Demande 26 et 27 : Système ESSOR-SPES	10 877,86 \$
2017-03-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Consultant en sécurité Demande 28 : Demande pour WWW7.education.gouv.qc.ca	6 152,86 \$
ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018			
2017-04-01	Télésurveillance / Rapport WAF		5 110,00 \$
2017-05-01	Télésurveillance / Rapport WAF		5 110,00 \$
2017-06-01	Télésurveillance / Rapport WAF		5 110,00 \$
2017-07-01	Télésurveillance / Rapport WAF		5 110,00 \$
2017-08-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Campagne d'harponnage juin 2017 Rapport de tests d'intrusion juin 2017 Campagne d'harponnage juillet 2017 Rapport de tests d'intrusion juillet 2017	17 782,87 \$
2017-09-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Demande d'intervention 32 – Formulaire inscription août 2017 Demande d'intervention 33 – Formulaire inscription août 2017 Demande d'intervention – Projet MNIA Oracle août 2017	11 960,20 \$
2017-10-01	Télésurveillance / Rapport WAF	Épreuves ministérielles VPN	8 535,10 \$

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).